



**Compte rendu de l'intervention de Christian Jacob, le 11 juin 2008 :
Le Projet de loi Grenelle I**

Christian Jacob, Ancien Ministre, Député de Seine et Marne, Président de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire de l'Assemblée Nationale, et rapporteur de la loi Grenelle I est intervenu devant une soixantaine de présidents et cadres dirigeants d'entreprises membres de l'association Forum des Amis du Pacte Mondial en France.

Le texte du Projet de loi Grenelle I (loi d'orientation) est actuellement en Conseil d'Etat. Il vient d'être présenté en Conseil des Ministres le 11 juin et programmé à l'Assemblée Nationale au début du mois d'octobre. Plusieurs textes d'application suivront :

- mesures d'urbanisme, transports, recherche
- Biodiversité et milieux naturels
- Risques environnementaux et santé
- Etat exemplaire (critères environnementaux dans la marchés publics)
- Gouvernance entre les ONG et le CES

Les deux domaines prioritaires de la loi sont le **bâtiment** et les **transports**.

Pour le **bâtiments**, les nouvelles normes « basse consommation » et « énergie positive » auront des retombées positives pour les entreprises et l'emploi, grâce aux investissements nécessaires (prévision de 600 milliards d'euro et 100000 emplois). Mais se pose la question du suivi de l'évolution du marché par les artisans et opérateurs économiques, autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (adéquation entre besoins et formations).

Une aide fiscale sera mise en place pour les particuliers si les résultats sont garantis.

En ce qui concerne les **transports**, le dispositif est plus complexe. Il nécessitera une programmation (schéma national des transports), une évaluation de l'impact environnemental des transports (création d'un observatoire), un suivi et une gestion des projet d'infrastructures. Ce dispositif permettra d'avoir une vision pluriannuelle de ces projets.

Pour ce qui est du réseau ferroviaire, l'objectif vise plus à l'amélioration de le gestion globale du système afin d'augmenter son efficacité qu'à une augmentation des lignes non saturées.

Mais les investissements nécessaires à la mise en place du dispositif pour les transports à l'horizon 2050 est colossal (163 milliards d'euro) et se pose la question de son financement. Plusieurs pistes sont envisagées : taxer les poids lourds, création de fonds de capitalisation dédiés aux infrastructures, rehaussement du plafond du livret de développement durable.

En dehors du bâtiment et des transports, d'autres mesures auront un impact sur les entreprises :

- la politique de réduction des déchets industriels (responsabilité des producteurs et plans locaux de gestion des déchets). Nécessite de donner une définition juridique au déchet.
- la fiscalité écologique
- La recherche concernant les énergies renouvelables. Recherche de la performance finale en terme d'émission de CO2 plutôt que choix de filière.
- Les biocarburants
- Les dispositions pour améliorer la gouvernance des entreprises. Elles visent à inclure les informations sur le développement durable au sein des rapports annuels, en la création d'un label « eco-responsable » accompagné de crédit d'impôt ou autre forme de

fiscalité incitative. Ces dispositions doivent se faire sans contraintes supplémentaires pour les PME.

Point de vue de l'Assemblée nationale et du rapporteur :

Inquiétude par rapport aux impacts négatifs sur le pouvoir d'achat mais pronostic favorable grâce à plusieurs éléments : fiscalité incitative , renforcement de la recherche. Néanmoins, le montant des investissements doit être réaliste.

En conclusion, il est nécessaire d'avoir une approche européenne et internationale ; une réponse coordonnée pour un enjeu planétaire.

Questions/Réponses avec la salle :

Ce projet de loi est-il en conflit ou en harmonie avec la Présidence française de l'Union Européenne ?

La Présidence est une chance, elle aura la maîtrise de l'ordre du jour. La France pourra être leader dans ce type de réforme.

Les ONG vont-elles entrer au CES ? Quid d'une nouvelle commission Environnement ?

C'est une demande des ONG d'être intégrées. Mais la question de leur représentativité est posée ; le CSE doit être mieux utilisé. En ce qui concerne la réforme institutionnelle, il est prévu que l'on passe de 6 commissions à 8, avec la création d'une commission environnement et développement durable. Des problèmes de frontière se poseront avec la Commission Economique (Energie) et avec la Commission Culture (Nouvelles technologies).

Les décrets d'application sortiront-ils rapidement pour palier à l'urgence de la situation ?

Le parlement a le pouvoir de contrôle mais n'a pas les moyens de l'exercer. Oui, si renforcement des pouvoirs du Parlement.

La TVA est-elle encore un élément de réponse ? Une réduction de la TVA est-elle prévue pour les produits « Environnementaux » ?

Elle n'est pas une bonne réponse car une augmentation de TVA entraîne une augmentation du prix final du produit, ce qui est mal perçu par l'opinion publique. Inversement, il n'y a pas de possibilité de baisser la TVA en dehors du cadre communautaire.

Les entreprises peuvent-elles faire part de leurs observations au rapporteur du projet de loi ?

Oui. Le plus tôt est le mieux (avant le 15 septembre) mais nécessité que cela soit sur des sujets précis en s'appuyant sur le texte.

Une réflexion sur l'innovation technologique figure-t-elle au Grenelle I ?

Il faut aller plus loin dans les formules type impôt-recherche. Des outils comme les pôles d'excellences existent déjà. Il faut laisser avancer la recherche mais aussi laisser évoluer les filières (performance finale en terme d'émission de CO2) sans perdre de vue l'objectif global de -20% en 2020.

Quid de la création d'un livret Environnement ?

Oui, en permettant de l'ouvrir aux collectivités territoriales, donneurs d'ordres. Le débat sur le financement sera un des points de la discussion.

Ne serait-il pas possible de « verdire » les niches fiscales ou de les mettre sur des objectifs de développement durable ?

On n'évitera pas le débat sur les niches fiscales, pourquoi ne pas les orienter vers le développement durable.